



REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE ANSE**

Séance du 04/11/2024

**OBJET : Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'assainissement du SIGAL 2023**

**Nombre de Conseillers en exercice : 29  
Nombre de présents : 24  
Nombre d'exprimés : 27  
Date convocation 23/10/2024**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal, le trente septembre deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Maire.

Etaient présents :

Daniel POMERET, Jean-Luc LAFOND, Claire ROSIER, Xavier FELIX, Marie-Claire PAQUET, Nathalie HERAUD, Max DURMARQUE, Liliane BLAISE (maire-adjoints)  
Christophe MONTANTEME, Marie-Hélène BERNARD, Karim MOYENIN OUARDI, Pascale ANTHOINE, Emmanuelle SCHARFF, Linda BEGGUI, Pierre REBUT, Ludivine CHIERICI, Fabrice MORICHON, Roseline MHARI AGOURRAME, Stéphane DUTHEIL, Christophe DEBIZE, Gilbert PRIGENT, Céline BABUS, Bruno PONNET, Alexis VERMOREL

Absents excusés : Luc FERJULE, Didier RICHERD

Procurations :

Sandrine TROUSSIEUX à Nathalie HERAUD  
Carine RANSEAU à Emmanuelle SCHARFF  
Ouda MECHAIN à Liliane BLAISE

Jean-Luc LAFOND est désigné secrétaire de séance.

Les articles D 2224-1 et suivants du CGCT disposent que le Président du groupement de collectivités présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement, quel que soit le mode d'exploitation du service.

Le Conseil municipal adhérent à un EPCI est destinataire du rapport adopté par cet établissement ; le Maire présente au conseil municipal ce rapport au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Monsieur Stéphane DUTHEIL présente le rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'assainissement du SIGAL relatif à l'année 2023.

---




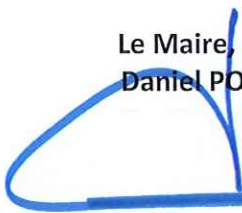
**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**A l'unanimité des votants**

**1°) PREND ACTE** de la présentation du rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'assainissement du SIGAL relatif à l'année 2023.

**2°) CHARGE** Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Le Maire,  
Daniel POMERET



Le secrétaire  
Jean-Luc LAFOND

